



**S.I.R.D.**

135, rue de l'Industrie  
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26  
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **10-08**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Du Comité syndical  
du 13 février 2008**

Le treize février deux mille huit, à dix huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la présidence de Monsieur Marcel REPELLIN, Maire de Seyssinet-Pariset

**Date de convocation** : 4 février 2007

Nombre de délégués en exercice : 18                      Présents :            12            Votants : 12

**Présents** : Michel BAFFERT, Yannick BOULARD, Martine BROUZET, René CARREL, Jacqueline CHAPUIS, Guy EYBERT-GUILLON, Marie-Christine GUGLIELMI, Guy JULLIEN, Amédée MATRAIRE, Patrick MOLINARO, Monique RAMUS, Marcel REPELLIN

**Absents excusés** : Mmes CARRIER, SUCHEL, MM COIGNÉ, MERLE, ROUX

**Président de séance** : Marcel REPELLIN

**Secrétaire de Séance** : Martine BROUZET

**Rappel du quorum** : 10

**OBJET : INSERTION EMPLOI -  
Signature de la Convention avec AGAPP pour l'année 2008**

**Rapporteur : Yannick BOULARD**

Depuis trois ans, l'association AGGAP intervient à la MIPE une fois par mois au profit de l'équipe dans le cadre d'une mission d'analyse de la pratique.

L'objectif est de partager et d'échanger, sur un temps collectif, sur des situations individuelles « type » afin de dégager des pratiques communes et soutenir l'action des professionnels.

Après trois années l'action est jugée nécessaire mais de nouvelles modalités d'application doivent être dégagée sur le deuxième semestre 2008. Cette réflexion a été menée dans le cadre des arbitrages budgétaires réalisés en équipe suite à la baisse des subventions versées par le PLIE.

C'est pourquoi l'action sera reconduite, pour 4 mois uniquement en 2008, de janvier à avril à raison d'une séance par mois.

Le coût de l'action est de 1008 € pour 2008

Il est proposé au comité syndical

↳ de valider la convention avec AGGAP d'une durée de 4 mois.

↳ d'autoriser le président à signer la convention.

#### CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE

Ainsi fait, les jours, mois et an susdits  
Conforme au registre

Fait à Seyssinet-Pariset, le 14 février 2008

Le Président,

Marcel REPELLIN